

/ () ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/ -) N N E E 1961 N° 84 PR-SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU les nécessités de service ;

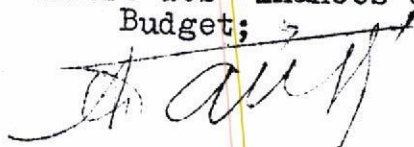
Le Conseil des Ministres entendu ;

/ () E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur Michel ANRES, Administrateur en Chef des
A.O.M., en service au Ministère de l'Agriculture est mis à la
disposition du Ministre des Finances et du Budget et nommé Inspecteur
mobile des Finances.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié
et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président de la République,
Le Ministre des Finances et du
Budget;



A. ADANDE.

P.le Vice-PRESIDENT absent
le Garde des Sceaux, MI-
NISTRE de la Justice
chargé de l'intérim

J. KEKE.-

Le Ministre de l'Agriculture
et de la Coopération absent,
Le Ministre de l'Intérieur & de la
Sécurité chargé de l'intérim

M. A R C U N A.-

AMPLIATIONS :

PR	15		
SGCM	3	CF	1
M.F.B.	2	CD	1
M.A.C.	2	Miss. Aide	2
MAIS	2	et Coop.	
MTFP	2	Intéressé	1
TRESOR	1	JORD.	1